

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019

Etaient présents : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR (entrée à 20H09), Fabien SYLVAIN, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Alain ROUX, Laurent JEGOU, Laurent FAURE (entré à 19H57), Loïc FAURE-GEORS, Monique GIRARD et Sylvie FAURE.

Absents excusés : Véronique GRANJON, Sandrine CHAVAROT, Michel GRARE et Philippe HUYGHE.

Absentes : Chantal GARNIER et Maryline BERNARD.

Pouvoirs : de Sandrine CHAVAROT à Alain ROUX, de Michel GRARE à Sylvie FAURE et de Philippe HUYGHE à Vincent CHAZALETTE.

Secrétaire de séance : Fabien SYLVAIN.

Le compte-rendu de la séance du 6 mai 2019 est adopté à l'unanimité des élus présents à cette séance.

Prochain conseil municipal : lundi 1^{er} juillet 2019 (secrétaire de séance : Vincent CHAZALETTE).

Permanence des élus : samedi 29 juin 2019 Marie-Jo PIEYRE et Sylvie FAURE.

Infos diverses

- Mardi 4 juin à 17H30 : représentation théâtrale de l'école Jules Ferry dans le parc Blanchelaine.
- Mercredi 5 juin à 18H : assemblée générale de Biovallée à Ste Croix.
- Jeudi 6 juin : visite nocturne du village.
- Samedi 8 juin à 18H : inauguration de la guinguette chez « Mimi et Coco ».
- Mercredi 12 juin à 19H : réunion publique de présentation de l'esquisse d'aménagement du centre village à la salle des fêtes.
- Vendredi 14 juin à 19H30 : pot du CCAS pour la bourse au permis.
- Lundi 17 juin à 17H30 : assemblée générale de Vivre à Fontlaure, salle Bois d'Amont.
- Mardi 18 juin à 19H : commission culture pour préparer la fête du village.
- Jeudi 20 juin à 19H : commission culture de préparation du forum des associations.

- Samedi 22 juin à 10H45 : Inauguration de la Vélodrome (appel à bénévoles de 7h 30 à 9h 30 afin d'aider à monter le matériel nécessaire à cette manifestation. Et de même pour démonter à partir de 18h 00).
- Lundi 24 juin à 19H : assemblée générale de l'Entente Crest-Aouste.
- Mardi 25 juin à 17H30 : remise des dicos aux futurs élèves de 6^{ème}.
- jeudi 27 juin à 19H : conseil communautaire.
- vendredi 28 juin à 16H : fête des écoles.
- vendredi 28 juin à 19H30 : assemblée générale du PAF au Stade Buisson.
- Carnet rose : le conseil municipal présente ses félicitations à Alexia CORBET pour la naissance de sa petite fille Victoire le 29 mai dernier, et à Vincent CHAZALETTE qui vient d'être grand-père.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1. Aménagement centre bourg

Le cabinet Big Bang présente les éléments de l'esquisse, en cours d'élaboration, pour la rénovation des espaces publics du centre-bourg.

Pour mémoire, le périmètre d'étude s'étend de l'église au pont et permettra de faire la connexion entre les éléments déjà réalisés au nord, côté pharmacie avec les aménagements récents de l'esplanade au sud.

La validation de cette esquisse par le conseil municipal permettra de présenter ensuite ces éléments en réunion publique le 12 juin, à 19h à la salle de fêtes, puis de lancer le travail des études d'avant-projet en septembre.

Les études AVP viseront à définir plus en détail la faisabilité technique et financière des études d'esquisse.

Un tour de table permet de prendre en compte les remarques qui n'auraient pas été formulées lors des différentes commissions et réunions publiques.

En prévision de la réunion publique, il sera intéressant de montrer également le traitement des niveaux en jardinière-terrace, avec des assises en pierre.

Un élu s'interroge sur l'opportunité d'un passage spécifique aux vélos. Ce dernier n'est pas prévu, il s'agit d'une zone de rencontre où piétons et cyclistes cohabitent.

Il est précisé à nouveau que cette espace répond à des contraintes de circulation, notamment de poids lourds et de tracteurs, que l'on ne peut modifier.

Un stationnement spécifique aux motos pourrait éventuellement être prévu. Idem pour les foodtruck, faut-il prévoir un stationnement spécifique ? A priori non.

Un soucis particulier de l'esthétique est demandé dans le choix des matériaux (par exemple, un bitume clair -grenailé), et plus particulièrement sur les balcons terrasses, le tout en cohérence avec l'esplanade.

Le conseil municipal valide l'esquisse présentée à l'unanimité.

2. proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de Village Vivants et de la Chambre de Commerces et d'Industrie de la Drôme :

En parallèle des démarches menées sur les espaces publics du centre du village, il apparaît de plus en plus nécessaire mettre en place des outils afin d'améliorer l'attractivité des commerces du centre-bourg.

Dans le cadre de l'appel à projet initié par le Conseil Départemental de la Drôme intitulé « Centres Villes et Villages », une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage que propose l'association Village Vivants, pourrait être financée.

Dans un premier temps, la Chambre de Commerce et d'industrie propose de réaliser un diagnostic sur l'existant.

Dans un second temps, Villages Vivants pourrait intervenir pour accompagner des porteurs de projet dans leur installation et dans l'animation des rez-de-chaussée commerciaux du centre-bourg.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une compétence communale sur laquelle il s'agit de se donner les moyens d'agir. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est un investissement pour l'avenir et pour l'attractivité du centre-bourg.

Le périmètre de projet de dossier de subvention doit prendre en compte le centre-historique avec toutes ses polarités : temple, esplanade, pôle médical et MJC.

Le conseil municipal est saisi de cette proposition et valide à l'unanimité:

- Le devis proposé par la Chambre de commerce et d'industrie pour le diagnostic des commerces existants.
- Le dépôt d'une demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'appel à projet « Centres villes et villages ».

3 – Délégation au maire pour signer une convention avec le CAUE

Le CAUE de la Drôme a été invité à une rencontre en mairie le lundi 20 mai, afin d'examiner le soutien qu'il pourrait apporter à la commune pour l'aménagement du temple.

Cet organisme qui a déjà été partenaire de la commune, a proposé une mission consistant à définir avec les différents usagers potentiels de l'équipement (associations, habitants, etc...) un programme de rénovation du temple.

La mission envisagée consistera à traduire les différents besoins en programme pour consulter ensuite une mission de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit donc en l'instant d'autoriser le maire à confier au CAUE, dans le cadre d'une convention tripartite à laquelle prendra part la CCCPS, une mission d'étude programmatique sur le temple et ses environs.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention entre la commune, le CAUE et la CCCPS. Celle-ci prendra en charge financièrement 4 jours de prestation, le différentiel étant supporté par la commune.

Une première réunion de travail interviendra en septembre.

Les travaux de la jeune étudiante ukrainienne consacrés au temple lors de son stage estival en mairie, seront utilisés dans le cadre de cette mission.

4 – Affaires foncières

Examen de DIA.

Monsieur le maire présente à l'examen de l'assemblée les demandes suivantes :

L'étude ESTOUR-PAGES, notaires à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien non bâti de 337 m², situé Via Augusta, cadastré AD 381 et 382, au prix de 38.000 €.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision à la prochaine séance, en juillet, afin de permettre une visite sur place du bien vendu.

L'étude KOSMALA-DOREE notaires à Crest a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 1, rue du Lavoir, cadastré AD 119, implanté sur une parcelle d'une surface de 38 m², au prix de 77.500 €.

Pour renoncer à préempter : unanimité

L'étude KOSMALA-DOREE notaires à Crest a soumis une déclaration d'intention d'aliéner pour l'apport à une SCI de biens bâtis situés 2 et 4, rue du Pasteur Boegner, cadastré AD 584 et 585 et d'un terrain non bâti de 640 m², cadastré AD 423 situé quartier Saint Pierre.

Pour renoncer à préempter : unanimité

L'étude KOSMALA-DOREE notaires à Crest a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé chemin de l'Isle, quartier Saint-Pierre, cadastré AD 414, implanté sur une parcelle d'une surface de 430 m², au prix de 64.000 €.

Pour renoncer à préempter : unanimité

5- Finances

Décision budgétaire modificative N° 1

Madame Magalie VIEUX-MELCHIOR, adjointe aux finances, explique à l'assemblée les raisons qui justifient de procéder à une première décision budgétaire modificative.

Elle indique que le lendemain du vote du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019, les services de la DGFIP de Crest ont signalé une erreur figurant dans les recettes de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Les écritures comptables que la commune avait été invitée à réaliser en 2018 au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) ne correspondent pas à la recette effectivement encaissée.

Il a été émis par erreur, à la demande de la DGFIP, 102.446 € de titres de recettes au lieu des 87.709 € versés à la commune.

Par contre, une nouvelle recette d'investissement, non inscrite au budget primitif 2019, a été notifiée dernièrement par la Sous-Préfecture.

En effet, la commune percevra une DETR de 26.437 € pour l'aménagement du bureau de la directrice, de toilettes et d'une salle de professeurs au sein de l'école élémentaire.

Il est donc proposé de modifier le budget 2019 comme suit, tout en conservant l'équilibre entre dépenses et recettes :

Recettes d'investissement :

Article 1311 : Etat et établissements nationaux : + 26.437 €

Virements de section à section :

Article 023 : virement de la section de fonctionnement : - 26.437 €

Articles 021 : virement à la section d'investissement : - 26.437 €

Dépenses de fonctionnement

Article 673 : titres annulés sur exercice antérieur : + 15.000 €

Article 6188 : autres frais divers : + 800 €

Article 022 : dépenses imprévues : + 10.637 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative présentée.

6- Ressources humaines

Fixation du taux de promotion des agents de maîtrise

Deux agents spécialisés des écoles maternelles ont été proposées par le Maire à la promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable à ce projet d'avancement de grade, qui constitue un changement de cadre d'emploi.

Il incombe désormais à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion applicable à ce grade.

S'il est fixé à 50%, un seul agent pourra bénéficier de l'avancement devenu envisageable.

Pour permettre aux deux agents d'être promu, le taux de promotion doit être déterminé à 100%.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de promotion à 100 % pour le grade d'agent de maîtrise.

7- Questions diverses

✓ Permanence des élus

Elle a été assurée par Magalie VIEUX-MELCHIOR et Monique GIRARD, le samedi 25 mai.

1 - Visite des représentants du Conseil de Sages : M. et Mme MERIAU, Anne Gerbe et Claudine PORTIER

A - Problèmes de fermetures

- Loquets cassés des WC de la Via Augusta et problèmes de fermeture de la porte du cimetière (crottes de chiens)

B – Commission circulation :

- Manque l'affichage du nom du lotissement les Lilas, propose que cela soit fait au niveau du transformateur

- La Plaque sur Auguste Chenu serait à repositionner car trop loin du croisement

- Croisement Mi-voie et chemin du Bas Arras :
Manque de visibilité - ☺ *mettre la route en sens unique depuis le cimetière*

- Route des hauts Arras : ☺ souhaiterait faire démarrer la zone 30 km/h dès le panneau d'entrée sur la commune



Rappels de difficultés soulevées en mai 2018

- Entre la médiathèque et le rond points de la rond 164, liaison piétonne et vélo peu aisée :
mettre à 30 km/h ☺ réaliser un cheminement piéton

- Pour éviter la circulation des vélos sur la Via Augusta, ☺ flécher l'itinéraire par le centre du village

- ☺ Zone 30 km/h entre le passage à niveau et la rond point de la Via Augusta, ainsi que tout le centre Bourg

- Parking Augusta : ☺ Rajout de 4 panneaux pour bien indiquer le sens de circulation et reprendre le marquage au sol qui s'affadit

- Parking de l'Esplanade : rajouter un panneau pour indiquer le double sens.

C – Déchets :

- Note fournie proposant des ☺ panneaux d'information et d'affichage sur les sites des points propres. Double utilité : Sur les horaires des déchetteries et information libre gérée par la commune (vitrine). Proposition de projet à construire, demander au Sytrad pour d'éventuels financements, informer la 3CPS dont les déchets sont la compétence

- Pour les nouveaux arrivants, ☺ que la mairie se charge de demander la carte de déchetterie à transmettre avec le Livret d'accueil. Eventuellement travailler sur des listings d'adresses actualisés pour que la commune demande directement à l'intercommunalité les cartes de déchetterie.

2 – Joël MOTTET est intervenu à titre personnel et avec l'aval du Conseil des Sages pour apporter les éléments suivants :

- A - PROPETE URBAINE :

- Certaines petites rues du centre du village ne semblent pas avoir reçue le « petit complément manuel » nécessaire.

- Il constate beaucoup de mégots au sol devant la pizzeria et dans la rue de l'Hôpital,

- Globalement c'est insuffisant,

- B – WC publics :

- WC place Gustave Gresse : il conviendrait de changer la porte
- WC du parking Via Augusta : la propreté n'est pas au rdv, les dépôts de calcaire visible
- ☺ une fiche de pointage du nettoyage (ex Marque Avenue) qui responsabiliserait les agents et informerait le public de l'action de la commune.

✓ Interventions diverses d'élus

Monique GIRARD indique que l'association culturelle DROM souhaite organiser un festival d'art contemporain sur trois mois, en août, septembre et octobre, en partenariat avec la biennale de Lyon. Une exposition est prévue pendant cette période à la médiathèque. Le budget n'a pas encore été communiqué, mais il se situerait dans une fourchette de 4.000 à 10.000 €.

L'élue signale que LA POSTE était encore fermée le vendredi 24 mai.

Elle suggère, suite aux élections qui ont eu lieu le dimanche 26 mai, que soit mis en place un fléchage indiquant les bureaux de vote, car il n'existe aucun panneau indiquant l'espace Gaston Buis.

Vincent CHAZALETTE demande pourquoi le chaucidou aménagé par le département s'arrête avant Blacons.

Bien qu'il trouve l'expérience très intéressante, il estime qu'il s'agit d'une erreur considérable.

Un courrier de remerciement du travail réalisé sera envoyé au CTD et il y sera fait part du souhait de la commune de prolonger cet aménagement.

Laurent FAURE s'insurge contre le manque de concertation dans la planification des travaux du département, et regrette que la commune soit dans l'obligation de supporter les 600 € de frais de traçage du passage piétons de la route de Blacons qui avait déjà été refait il y a 2 ans.

Il observe que le budget consacré au marquage au sol explose.

La séance est levée à 22H 41